

Newsletter n°142, le 22 janvier 2026

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Tout d'abord, l'APPGE vous présente pour 2026 ses meilleurs vœux de paix et de réussite dans l'action de la défense du patrimoine et des conditions de vie.




Et en cadeau : la recension des 74 parcs éoliens annulés en 2025

Sommaire de cette news 


1. Informations locales
2. Informations sur les [parcs éoliens arrêtés](#)
3. [Informations Biodiversité](#)
4. [Informations FED](#)


1. Informations locales

 **A Sousceyrac**, le maire, M. Francis Laborie, a présenté ses [derniers vœux le 9 janvier](#) 2026 en précisant qu'il ne se représenterait pas. Qu'en sera-t-il du projet éolien?

 **Situation à Gorses, Labastide du Haut-Mont et Laresses/St-Cirgues.**

Brigitte Hamzaoui, présidente de "[Vent du Haut Ségala](#)" nous a communiqué des informations. Des lettres ont été envoyées aux élus du Grand Figeac et des secteurs voisins pour demander la protection des administrés face au gigantisme des nouvelles éoliennes.

 **A Parlan (15) : suite à leur assemblée Générale du 9 janvier** 2026, voici un extrait du message du [président de Stop Eole Parlan](#) : "Nous remercions tous les adhérents et les associations qui nous ont permis de déposer ce recours auprès de la Cour d'Appel Administrative de Lyon. L'audience s'est déroulée 15 janvier 2026, avec un avis du rapporteur plutôt négatif pour notre requête. Le résultat de l'audience sera communiqué dans cinq semaines environ. Autant vous dire, qu'il ne faut pas s'attendre à une bonne nouvelle !!! "

 **AAPLX** (Agir Autrement Pour La Xaintrie) (19) nous invite à signer une pétition de l'association "[Agir pour le plateau des étangs](#) "

Une réunion s'est tenue contre le projet NEOEN le 18 décembre 2025 **et une AG est prévue en juin 2026.**

[Retour sommaire](#)

Voici d'autres informations qui pourraient vous intéresser.

Comme sur le site de l'APPGE, les liens **sont en rouge**, soulignés et en gras. Tous les liens en provenance du [site de l'APPGE](#) sont sécurisés (ils sont en https://)

2. Informations parcs arrêtés

Charente Maritime : le projet éolien de Messac est arrêté

La **Cour administrative d'appel** de Bordeaux considère comme insuffisantes les mesures de conservation et de compensation. Dans l'article 2 de l'arrêté du 16 décembre 2025, on peut lire : " *Les arrêtés du préfet de la Charente-Maritime portant autorisation environnementale délivrée à la société Energie éolienne de Messac pour l'installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, sur la commune de Messac, sont annulés.* " Lire la [décision du tribunal](#) ou l'article de [Haute Saintonge du 24 décembre](#) 2025

Loiret : le projet éolien de Beaune-la-Rolande est **définitivement arrêté.**

Le **Conseil d'État** a arrêté le projet éolien de la filiale de Total Énergies pour 5 éoliennes de 150 m de haut près de l'église de Beaune-la-Rolande (Loiret), classée aux Monuments historiques, d'autant qu'au-delà de l'église ce sont 83 monuments historiques qui sont présents dans le périmètre du parc. Lire dans [actuOrléans du 29 décembre](#) 2025

Indre : le projet éolien de Fontenay est arrêté

La **Cour administrative d'appel** de Bordeaux (Gironde) vient de conforter le refus qui avait été opposé en février 2023 par les services de l'Etat au projet d'éoliennes prévu à Fontenay à proximité du château de Bouges et de l'église de Liniez. Ce parc prévoyait sept aérogénérateurs sur un territoire " riche de sites reconnus et appréciés des touristes ". Lire l'article de [Le Berry Républicain du 31 décembre](#) 2025 ou l'arrêté complémentaire [préfectoral du 17 décembre](#) 2025

Aisne : le projet éolien de Selens-Vézaponin est arrêté

La **Cour administrative d'appel** de Douai a confirmé le bien-fondé du refus du préfet de l'Aisne pour le projet éolien de Selens-Vézaponin dans une décision rendue ce mardi 30 décembre 2025. Lire dans [l'Aisne Nouvelle du 2 janvier](#) 2026

Aube : le projet éolien de La Saulsotte est arrêté

Initié en 2014 par la société Ostwind (détenue par Engie Green), le projet, qui consistait en l'implantation de sept éoliennes sur le hameau de Courtioux, à La Saulsotte, a été retoqué par la **préfecture** de l'Aube. Lire dans [l'Est Eclair du 6 janvier](#) 2026

Saône et Loire : le projet éolien de Montmort est arrêté

Le **Conseil d'État** donne raison aux opposants au projet éolien de Montmort : "*les juges ne peuvent pas imposer des mesures environnementales "sur papier" sans s'assurer qu'elles seront efficaces*". Lire dans [Creusot Infos du 8 janvier](#) 2026

Côtes d'Armor : le projet éolien de Louargat est **définitivement arrêté**

Le **Conseil d'État** a définitivement enterré le projet d'implantation de trois éoliennes de 130 mètres de haut sur le Ménez Hoguené. " L'aire d'implantation s'inscrit dans un paysage présentant un relief marqué et constitué de prairies et de cultures, de boisements de feuillus, de landes et de friches ainsi que de haies basses. Et à 5 km du Ménez Hoguené, se trouve le mont dit Ménez Bré de 301 mètres de haut. " *Si le Ménez Hoguené ne bénéficie pas d'une protection particulière, le Ménez Bré, en revanche, constitue un site inscrit (...) et la chapelle Saint-Hervé (...) bâtie sur ce mont est protégée au titre des monuments historiques.* " Lire dans [actu.fr du 15 janvier](#) ou dans [France 3 Bretagne du 13 janvier](#) 2026

Gironde : le projet éolien de Maransin est **définitivement arrêté.**

L'entreprise AboWind a décidé de se **désister de son recours** auprès du Conseil d'État, le 8 janvier, renonçant ainsi à l'obtention du permis de défrichement tant attendu. Ce désistement inattendu devant le Conseil d'État clôt un dossier emblématique où les enjeux de biodiversité et de protection des zones humides l'ont finalement emporté sur les ambitions industrielles.

Lire dans [Actu Niort du 15 janvier](#) ou dans [Sud-Ouest du 15 janvier](#) 2026

Morbihan : le projet éolien de Quelneuc est **définitivement arrêté**

Le maire de Carentoir, David Naël, a donné une information concernant le projet éolien de Quelneuc : " *L'année dernière, avec Marie-Thérèse Monvoisin, maire de Saint-Séglin (Ille-et-Vilaine), j'ai envoyé un courrier à la société Néonen qui avait un projet d'implantation à Quelneuc. J'ai reçu une réponse le 12 janvier 2026, disant que cette société annonçait*

***officiellement se retirer et renoncer** à son projet d'éoliennes sur Quelneuc. "* Lire dans [Rennes Maville du 15 janvier](#) 2026.

Vienne : le projet éolien de la plaine de Thou à Rouillé est arrêté

Le **préfet** a refusé l'installation de 5 éoliennes. " *Dans son arrêté de refus concernant la Plaine de Thou, le préfet relève explicitement que les **risques d'atteinte à la faune, aux habitats naturels et aux espèces protégées** ne peuvent être suffisamment évités ni réduits, malgré les mesures proposées par le porteur de projet. Le document souligne l'insuffisance des dispositifs d'évitement, de réduction et de compensation. Il rappelle que les dérogations au régime de protection des espèces protégées ne sauraient devenir la règle. "* Lire le communiqué de Presse

[de la FED du 19 janvier](#) ou l'arrêté du [préfet du 13 janvier](#) 2026

[Retour sommaire](#)

3. Informations Biodiversité

Milan Noir dans la Vienne :

L'État a contraint par arrêté préfectoral les éoliennes du parc du Vigeant, dans le département de la Vienne, **à un arrêt quotidien de six mois, de 10h à 15h**, après avoir constaté une mortalité élevée, persistante et insuffisamment maîtrisée d'oiseaux protégés, notamment du Milan noir, a confirmé la préfecture. Selon les données officielles issues du suivi environnemental post-implantation, au moins vingt milans noirs ont été retrouvés morts entre 2023 et août 2025 au pied des éoliennes. L'administration souligne toutefois que ces chiffres sont largement sous-évalués : en tenant compte des biais de détection reconnus par les services de l'État, **la mortalité réelle est estimée entre 32 et 76 individus au minimum**, et pourrait être bien plus élevée à l'échelle du parc, compte tenu du nombre de cadavres non retrouvés. Lire le communiqué de [la FED du 13 janvier](#) 2026 ou l'arrêté [préfectoral du 9 janvier](#) 2026.



Bruit des éoliennes, infrasons et impacts réels sur la santé humaine, animale et l'environnement

Le développement des éoliennes industrielles, en particulier des modèles récents de grande hauteur, soulève des questions majeures de santé publique, de bien-être animal et de protection de la biodiversité. Contrairement à une idée répandue, le bruit des éoliennes ne se

limite pas à un simple bruit audible. Il comprend également des sons de très basse fréquence et des infrasons, souvent inaudibles, mais physiologiquement actifs.

Le rapport repose sur une compilation de 50 références scientifiques internationales collectées par Randi Lintrup, docteur vétérinaire (DVM) au Danemark, montrant que ces expositions ne sont ni neutres ni anodines. Les travaux cités proviennent de disciplines variées telles que la médecine, les neurosciences, la cardiologie, la psychologie, la bioacoustique, la médecine vétérinaire et l'écologie.

Lire le communiqué de [la FED du 9 janvier 2026](#) ou le [rapport du 7 janvier 2026](#) écrit en anglais

L'agence de l'eau Seine-Normandie lance un appel à projets pour améliorer les connaissances sur les milieux naturels et la biodiversité **potentiellement concernés par le développement de l'éolien.**

Dans le cadre d'un appel à projets, l'école cherbourgeoise Cnam-Intechmer va bénéficier d'une aide pour caractériser les incidences de l'éolien en mer sur la biodiversité marine. Lire dans [La Presse de la Manche du 14 janvier 2026](#)

Question écrite n° 3101 : Reconnaissance des conséquences des éoliennes sur les animaux d'élevage de M. Jean-Philippe Tanguy

Publication de la question au Journal Officiel du 14 janvier 2025, page 109

Publication de la réponse au Journal Officiel du **13 janvier 2026**, page 179

Lire la question et la réponse sur le [site de l'Assemblée Nationale](#)

[Retour sommaire](#)

4. Informations FED ([Fédération Environnement Durable](#))

Ecosse : 114 éoliennes off-shore à l'arrêt dès le mois de mars

Seagreen est le plus grand parc éolien off-shore d'Écosse. Il est implanté à une trentaine de kilomètres de côtes. En mer du Nord. Pas moins de 114 éoliennes pour une puissance totale de 1,1 gigawatt (GW). Le tout pleinement opérationnel depuis octobre 2023. Seagreen a connu en 2025 une situation ubuesque.

Alors que sa capacité de production annuelle est estimée à presque 4 600 gigawatt-heures (GWh), le parc éolien off-shore n'a fourni l'année dernière qu'à peine plus de 1 000 GWh. Moins de vent que prévu sur la région?? Pas du tout ! Par manque de capacité, le gestionnaire du réseau électrique national (Neso) a, très tôt dans l'année, été dans l'impossibilité de continuer de transporter l'électricité renouvelable produite par Seagreen vers une grande partie du pays. **Résultat, dès mars 2025, les éoliennes ont été mises à l'arrêt.** Lire dans [Révolution Énergétique du 16 janvier 2026](#)

Transition énergétique : BP, Shell, EDF... Tous jettent l'éponge concernant l'éolien et le solaire

" *Après avoir englouti des milliards dans les énergies renouvelables intermittentes (ENRi), éolien et solaire, les géants pétroliers BP et Shell abandonnent. Un virage stratégique majeur analysé dans un article [d'Atlantico \(11 janvier 2026\)](#) qui démonte les illusions économiques de la transition énergétique actuelle.* " Lire le communiqué de [la FED du 12 janvier 2026](#)

Dix ans de mensonges : RTE reconnaît enfin l'impasse énergétique française

Lire le [communiqué de la FED du 10 décembre](#) 2025


Fabien Bouglé :

- Factures d'électricité : [le grand racket](#)
- "[éoliennes la fin](#)" : numéro de transitions et énergies à faire suivre à vos élus locaux !
- Lire l'enquête choc "[Comment le réseau éolien a infiltré l'Etat](#)" publiée dans le dernier numéro de [Transitions et Energies](#).

 **Le bulletin [d'adhésion 2026](#) en format pdf.**


Sur le site de l'[APPGE](#), nous avons installé une page avec des [documents téléchargeables](#)

🔊 N'hésitez pas à télécharger et à utiliser

 **Ceux de "[Belle Normandie Environnement](#)" sur " ce qu'il faut savoir sur les baux emphytéotiques et que les promoteurs éoliens cachent "**

 **Ceux de l'[APPGE](#) ou de la [FED](#)**

 **Le document de [Vent de Colère](#) sur comment rentrer dans les CRE (Comités Régionaux de l'Energie)**

 **Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.**

 **L'avis [négalif du CNPN](#) (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site [avis biodiversite developpement durable](#)**

[Retour sommaire](#)

Faisons respecter la loi :

👉 **Concernant la distance entre éolienne et habitation, il est à noter que : " Les préfets peuvent appliquer [l'article L511-44 du code de l'environnement](#) qui prévoit que la distance peut être définie au cas par cas "**

👉 **La [loi n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."**

👉 **La [loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:**

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED

06.43.80.15.87 gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

Christian Momboisse, [président](#)

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

[Gilles Forhan, secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [secrétaire adjointe](#)

Brigitte Briard, [présidente d'honneur](#)